

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 22 octobre 2020, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Mme Elisabeth Beck, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la cinquième et avant-dernière séance du Conseil de ville de l'année 2020. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à M. le maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de la presse. Je souhaite également une cordiale bienvenue à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre Conseil jusqu'au point 5 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec le budget 2021, et à Mme Léa Gerber (apprentie employée de commerce à la Municipalité de Saint-Imier / deuxième année de formation / Chancellerie municipale), notre auditrice présente."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci à toutes et tous d'être présents malgré les circonstances sanitaires préoccupantes. Je vous rappelle qu'il est obligatoire de porter le masque, sur la bouche mais aussi sur le nez, lors de vos déplacements à l'intérieur du bâtiment. Bien volontiers aussi, mais il n'y a aucune obligation, lorsque vous prendrez la parole, si vous enlevez celui-ci, pour assurer un bon enregistrement. Merci de votre compréhension."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous transmets encore une information de la fraction ARC qui a confirmé la nomination de Mme Josepha Chiesa, ARC, comme cheffe de fraction."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Plan financier 2022-2025 : information
5. Examen du projet de budget 2021 : approbation éventuelle
6. Nomination de six membres au sein de la commission temporaire « Création d'un poste de travailleur social hors murs »
7. Motions et interpellations
8. Petites questions
9. Divers et imprévu

1. Appel

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Les membres du bureau Mme Nathalie Fiechter, PS, secrétaire, et M. Raphaël Perotto, ARC, scrutateur, étant absents ce soir, qui est proposé pour les remplacer ?"

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Gerolamo Pepe, PS, comme secrétaire.

Mme Josepha Chiesa, ARC, propose M. Patrick Domon, ARC, comme deuxième scrutateur.

...M. Gerolamo Pepe, PS, et M. Patrick Domon, ARC, prennent place à la table du bureau du Conseil de ville...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole à notre secrétaire, M. Gerolamo Pepe, PS, pour effectuer l'appel."

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), M. Claude Voisin (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), M. Loïc Springenfeld (PS) et Mme Joëlle Hälller (sans parti)

Sont excusés : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Michel Meyer (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Roger Comte (ARC) et Mme Nathalie Fiechter (PS)

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je précise le travail des scrutateurs pour cette séance. Le scrutateur situé à ma droite comptabilisera les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC, de la fraction socialiste ainsi que celle de Mme Joëlle Hälller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur installé à ma gauche. Merci pour votre travail."

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), Mme Paula Tanner (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : Mme Léa Gerber (apprentie employée de commerce à la Municipalité de Saint-Imier / deuxième année de formation / Chancellerie municipale)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Elisabeth Beck, présidente : "C'est toujours avec plaisir que je vous transmets mes communications. En premier lieu, je vous rappelle une date importante au calendrier, celle du vote du 29 novembre concernant le projet de fusion pour les cinq communes de Renan, Sonvilier, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Merci de rappeler à la population qu'en cas de vote par correspondance, il faut apposer sa signature sur le bulletin blanc glissé à part et ranger les papiers de vote dans la bonne enveloppe. J'espère que la participation sera importante tant à Saint-Imier que chez nos voisins. Concernant le message, en attendant de le recevoir par la poste, il est possible de le lire sur www.avenir-vallon.ch. Quatre pages en fin de dossier concernent les questions posées par la population avec les réponses du COPIL.

Au sujet du repas de fin d'année après la séance du Conseil de ville de décembre, aucune décision n'a été prise encore. L'évolution de la situation sanitaire dictera s'il est opportun de l'organiser ou pas. Vous recevrez une information écrite fin novembre.

Au chapitre des invitations maintenant, votre présence est bienvenue aux portes ouvertes du ceff à Tramelan et à Saint-Imier le vendredi 20 novembre à partir de 16 h 00 et le samedi 21 dès 10 h 30.

Le samedi dernier 3 octobre, la journée de rencontre des Bureaux des Conseils généraux et des Conseils de ville organisée par les autorités de Porrentruy n'a pas eu lieu pour des raisons sanitaires. Elle est reportée à l'automne 2021."

M. Patrick Tanner, maire : "Ma première communication porte sur la fermeture du point de vente CFF. Comme vous le savez, en septembre 2016, les CFF avaient annoncé la fermeture de 52 points de vente desservis par des tiers dans l'ensemble de la Suisse. La nouvelle avait fait l'effet d'une petite bombe en Erguël et de nombreuses démarches ont été entreprises par les autorités. Côté romand, la mesure concernait La Neuveville et Saint-Imier. Par l'intermédiaire du conseiller national Bühler, nous sommes intervenus sous la Coupole fédérale, et notamment au sein de la Commission fédérale des transports et communication. Grâce à l'intervention de cette commission, la motion 17.3258 "Moratoire sur la suppression des points de vente de billets CFF gérés par des tiers" a été acceptée pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Lors d'un entretien le 15 juillet dernier ainsi que par courrier daté du 22 juillet 2020, les CFF ont confirmé leur volonté de mettre en œuvre leur décision de 2016. Malgré nos différentes interventions ainsi que notre courrier de protestation adressé à M. Vincent Ducrot, directeur général des CFF SA, en date du 30 septembre, l'ancienne régie fédérale a confirmé ne pas vouloir faire machine arrière. Dans une correspondance du 7 octobre dernier, MM. Alberto Bottini, responsable Distribution, services et commercialisation, et Peter Zeier, responsable Vente desservie, rappellent que "les contrats avec les points de vente desservis par des tiers arriveront à échéance comme prévu le 31 décembre 2020. Cet état de fait est connu depuis trois ans et décrit dans la motion 17.3258. (...) Le Parlement a classé cette motion à sa session d'automne 2020, confirmant ainsi que les CFF exécuteront comme convenu leur part du contrat au 31 décembre." Les CFF se concentrent désormais sur le développement de leurs propres canaux de distribution (desservis et en libre-service) dans toute la Suisse pour offrir à leur clientèle un service standardisé. "Des solutions numériques innovantes telles que la fonction de billetterie automatique EasyRide simplifient l'accès aux canaux en libre-service. Pour reprendre les termes employés, CFF.ch et Mobile CFF sont utilisés par 23 % de digital natives (personnes âgées de 14 à 29 ans), 55 % de digital immigrants (personnes âgées de 30 à 54 ans) et 22 % de silver surfers (personnes âgées de plus de 55 ans), cette dernière catégorie étant celle qui enregistre la plus forte progression chaque année. La moyenne d'âge des utilisatrices et utilisateurs est d'environ 42 ans sur CFF.ch et 38 ans sur Mobile CFF." Parallèlement, les CFF investissent dans les Centres voyageurs CFF " pour mieux répondre aux besoins de la clientèle moderne. (...) La compétence de conseil joue donc un rôle de plus en plus important. Elle comprend également les prestations en lien avec les différentes applis des transports publics en Suisse. En raison de leur complexité, ces prestations ne sont pas disponibles, ou ne le sont que partiellement, aux points de vente CFF desservis par des tiers." Les deux

responsables ajoutent que la demande de billets au guichet de Saint-Imier a reculé d'environ 22 % entre 2017 et 2019, tendance qui se confirme en 2020. "Si l'on compare la période de janvier/février 2019 à celle de janvier/février 2020 (pas encore touchée par la crise sanitaire), le chiffre d'affaires accuse une perte de 26,4 %". Toujours dans cette missive, les CFF confirment cependant leur volonté d'aider notre Municipalité à trouver une solution en collaborant par exemple avec une entreprise de transport régionale susceptible d'assumer le rôle des CFF à partir du 1^{er} janvier 2021 ou en mettant en place un système d'"agence Client" au sein du bureau d'accueil touristique de Saint-Imier. Quelle que soit la solution qui pourrait être retenue, il semble "primordial" aux yeux des CFF "que la population continue de se familiariser à l'utilisation des canaux en libre-service". C'est pourquoi ils proposeront des formations sur place. Les contacts établis avec M. Jean-Michel Tristan, responsable de la zone de distribution, se poursuivent actuellement afin d'organiser la mise sur pied de formations sur place et pour trouver des solutions permettant d'offrir des alternatives satisfaisantes à la clientèle CFF.

J'ai une deuxième communication concernant le changement de la zone ZUP J1. Dans le cadre du changement d'affectation de la zone d'utilité publique devant permettre la réalisation d'un hôtel à Saint-Imier, la phase d'information et participation s'est achevée le 14 septembre dernier. Cinq prises de position sont parvenues auprès de notre Municipalité. Le rapport explicatif et de clôture a été transmis en date du 2 octobre dernier à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour examen préalable. Dans son programme de procédure daté du 12 octobre 2020, l'OACOT nous informe que la consultation a débuté à cette même date et que les rapports techniques doivent être remis jusqu'au 13 novembre 2020. Nous espérons ainsi pouvoir débuter dans les meilleurs délais la phase de dépôt public du projet avant de pouvoir soumettre pour adoption la modification de zone à votre autorité lors de la première séance de l'année 2021."

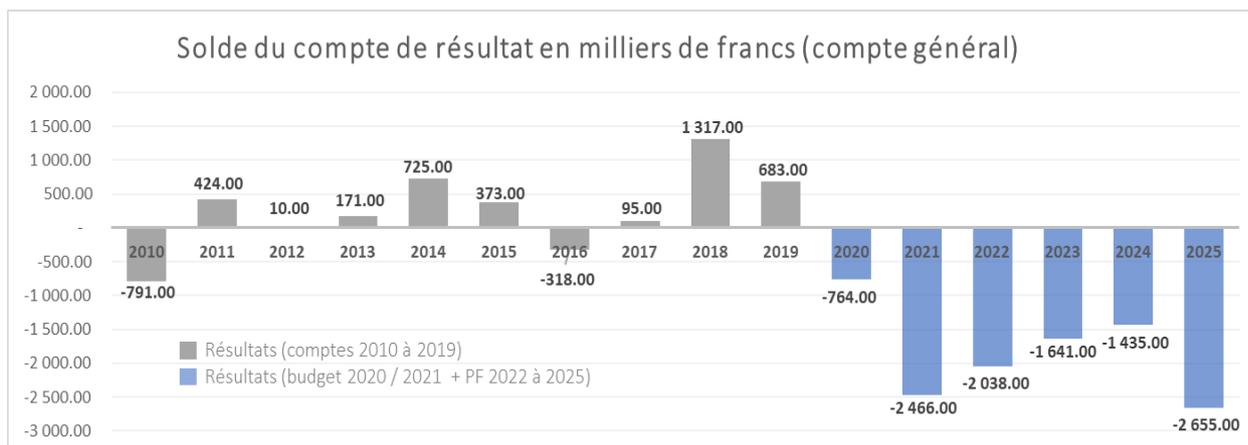
4. Plan financier 2022-2025 : information

Rapport du Conseil municipal (Points 4 et 5) :

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 17 parties dont le projet de budget 2021. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes.

Les conséquences financières de l'actuelle crise du coronavirus ainsi que la révision de la loi sur les impôts du canton de Berne (baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises) pèsent lourdement sur le budget 2021 ainsi que sur plan financier 2022 à 2025. Cette problématique a occupé une part importante des discussions au sein de la Commission des finances et du Conseil municipal.

Malgré un prélèvement de 1 million de francs dans le financement spécial de l'impôt sur les personnes morales pour les quatre prochaines années, le compte de résultat présente chaque année un déficit de plusieurs millions de francs.



La planification actuelle comporte des incertitudes importantes en raison d'une visibilité financière à moyen terme relativement faible. Il est en effet très difficile aujourd'hui de prévoir les conséquences fiscales de la crise liée à la pandémie et il n'est malheureusement pas possible de savoir si ses effets négatifs perdureront au-delà de l'année 2020 ou même 2021. Seul l'avenir pourra nous livrer la réalité des choses.

Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus pour les personnes physiques, soit les pronostics de début septembre 2020 fournis par le canton, sans les décisions positives ou négatives des années antérieures. Les corrections suivantes ont ensuite été opérées :

- Il a été retranché 5%, soit une diminution d'environ CHF 400'000.00, pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, pour le situer à CHF 7'466'100.00, contre CHF 8'086'387.45 dans les comptes 2019. Cette réduction est la conséquence de la crise sanitaire actuelle avec une augmentation attendue du taux de chômage et une diminution des revenus imposables en raison de la réduction de l'horaire de travail (RHT).
- En ce qui concerne les personnes morales, une diminution de 20% de l'impôt sur le bénéfice a été opéré par rapport aux impôts définitifs de l'année 2019 en raison des conséquences de la réforme fiscale des entreprises (révision de la loi sur les impôts du canton de Berne / RFFA). Par ailleurs, 20% supplémentaire ont été retranchés pour les effets escomptés de la COVID-19. Le budget de l'impôt sur le bénéfice se monte finalement à CHF 3'270'000.00 contre CHF 4'975'546.65 dans les comptes 2019, comptes impactés de manière doublement négative de CHF 850'000.00 en raison de résultats fortement à la baisse en 2018 de certaines entreprises.

On constate donc une baisse totale entre la situation 2019 corrigée et l'année 2021 d'environ CHF 3,175 millions pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques et celui sur le bénéfice des personnes morales, dont plus de CHF 700'000.- sont directement induits par la crise de la COVID-19.

La structure fiscale de notre commune est très étroitement liée à l'impôt des personnes morales et par conséquent à la conjoncture économique et plus particulièrement à la marche de l'industrie horlogère. La pondération de la part de l'impôt sur les bénéfices et sur le capital des entreprises en rapport avec les recettes fiscales globales représente 44,15% à Saint-Imier. Cette structure place ainsi notre commune au deuxième rang cantonal après Ittigen qui affiche 45%.

La contribution financière de notre commune à la péréquation financière cantonale (LPFC) a par conséquent été adaptée à la baisse, conformément aux chiffres transmis par le canton. En outre, un montant de 700'000 francs a été ajouté aux revenus au titre de part à l'impôt fédéral direct reçu du canton suite à l'entrée en vigueur de la RFFA.

A la lecture du plan financier, on constate que le compte de résultat ne retrouve malheureusement pas l'équilibre à court et moyen terme. Il affiche en effet des déficits prévisionnels structurels atteignant plus de 2 million de francs pour les années à venir, alors que le financement spécial des personnes morales sera très certainement épuisé dès 2025.

(Chiffres en milliers de francs)	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat du compte général	-3'466	-3'038	-2'641	-2'435	-2'655
Prélèvement dans le FS personnes morales (disponible : 4'000)	1'000	1'000	1'000	1'000	0
Résultat corrigé du compte général	-2'466	-2'038	-1'641	-1'435	-2'655
Fortune nette	9'460	7'423	5'782	4'347	1'691

La fortune nette de la commune (près de 13 millions au 31 décembre 2019), renforcée par le financement spécial, nous permettra d'aborder cette période d'instabilité de manière pragmatique. Nous pourrions ainsi mettre en œuvre d'éventuelles mesures correctives réfléchies, tant au niveau des prestations offertes que des investissements à réaliser.

Vision future

La décision du 29 novembre 2020 concernant la fusion des communes du Haut-Vallon pourra naturellement avoir un effet sur les finances de nos collectivités. La quotité fiscale de la commune d'Erguël (1.89) a d'ores et déjà été adaptée aux conséquences estimées de la réforme de l'imposition des entreprises dès 2022. Cette quotité ne tient toutefois pas compte des effets d'une éventuelle crise économique engendrée par la COVID-19 au-delà de 2021.

En cas d'échec de la fusion par contre, la Commission des finances initiera sans délai un important travail afin de repenser intégralement le fonctionnement de la commune, avec pour objectif de retrouver un équilibre des finances communales en 2024 au plus tard. Il faudra en effet attendre le bouclage comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023 pour disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire.

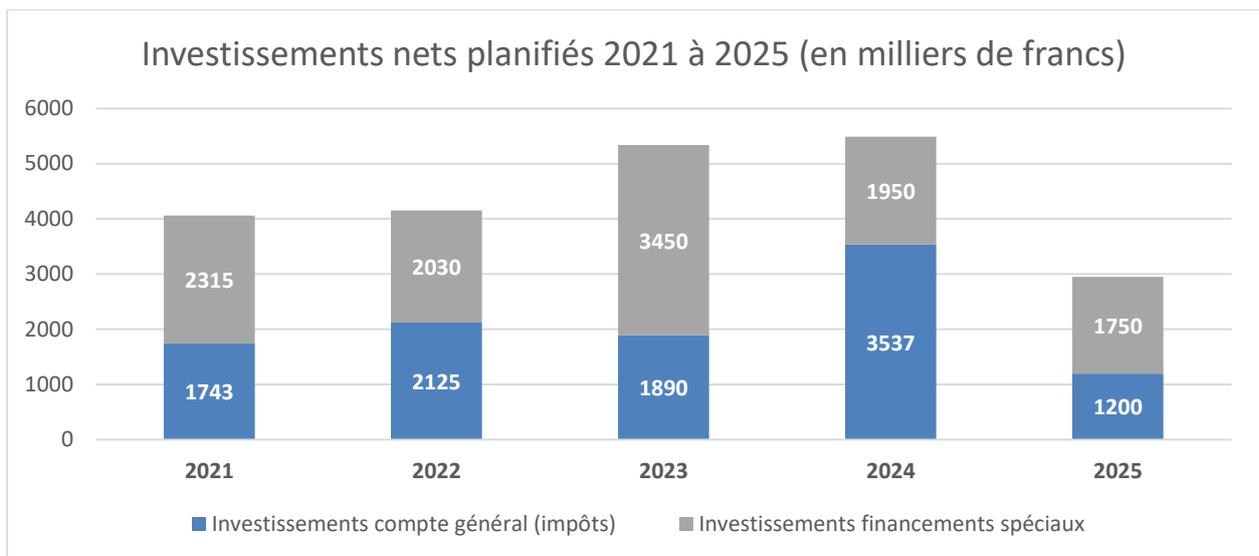
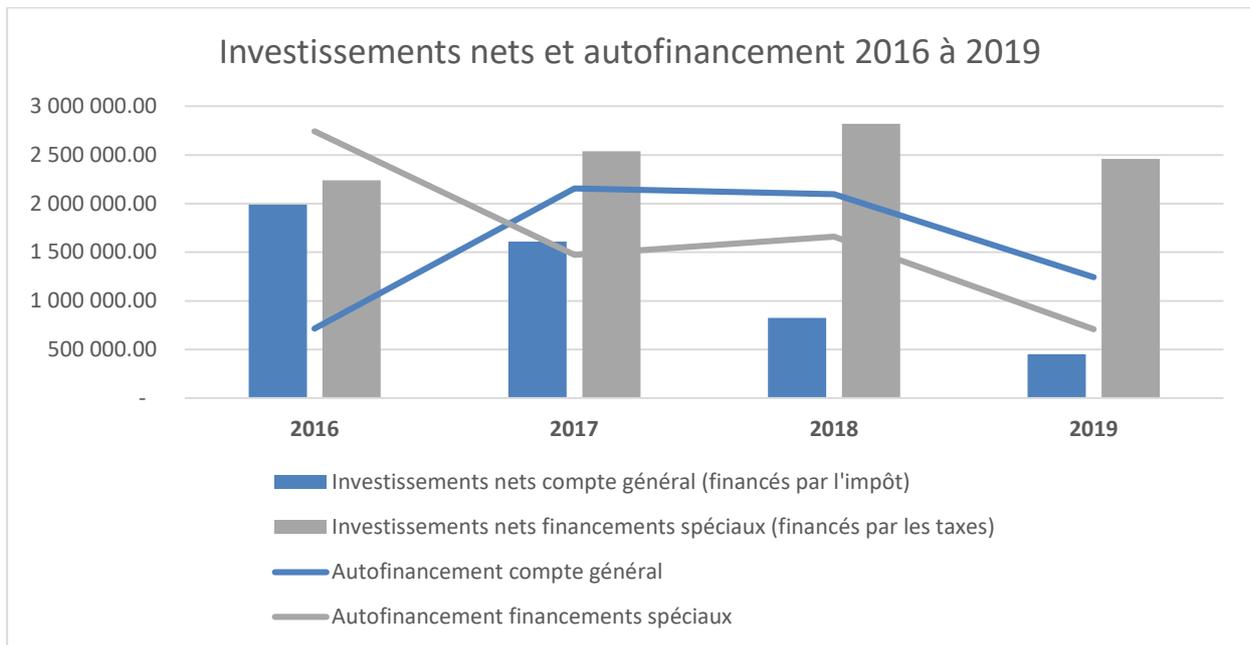
Le budget 2024 devra ainsi impérativement revenir à l'équilibre et si possible sans tenir compte du prélèvement sur le FS impôt personnes morales. Il appartiendra alors aux autorités en place de faire des choix, afin de diminuer les coûts et donc les prestations et/ou augmenter les revenus et par conséquent la quotité fiscale. Une attention particulière devra en outre être accordée aux investissements financés par l'impôt (investissements du compte général). A titre d'information, un dixième de quotité représente aujourd'hui un revenu supplémentaire de l'ordre de 650'000 à 750'000 francs. A prestations égales, une hausse de quotité de 2 à 3 dixièmes (1.75 à 1.95/2.05) n'est ainsi pas utopique dans un horizon temps de deux à trois ans.

Le budget 2021 doit par conséquent être considéré comme un budget de constat. Le déficit attendu est important et un accroissement de la dette sera inévitable. Il s'ensuivra un plan d'action à partir de 2022, afin d'aboutir à des budgets d'action (pour éviter des budgets de réaction) permettant de ramener à moyen terme les finances communales à un niveau assurant la pérennité financière de la Municipalité, tant au niveau des résultats annuels comptables qu'au niveau de l'endettement. L'objectif de la Commission des finances consistera à garantir la mise à disposition des prestations communales à un coût acceptable et supportable pour chaque contribuable.

Investissements

Depuis l'introduction du MCH2 en 2016, seuls les investissements du patrimoine administratif passent par le compte des investissements. Pour 2021, les investissements nets se montent à la somme de CHF 4'058'000.00 (CHF 4'270'000.00 bruts), ce qui est, malgré les efforts

entrepris pour contenir les dépenses d'investissements, toujours au-dessus de notre capacité d'autofinancement.



Le Conseil municipal et la Commission des finances continuent de suivre avec attention l'évolution des liquidités et par conséquent l'endettement de la Municipalité. Un fort besoin en investissements se fait cependant toujours ressentir quant à l'entretien du patrimoine communal à tous les niveaux, avec pour conséquence inéluctable une augmentation de la dette. Afin de contenir la situation, le Conseil municipal fixe, depuis 2017, à chaque département des enveloppes pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits « courants ». Cette mesure a permis de contenir les investissements courants, voire même d'inverser la tendance.

Compte tenu de la situation actuelle et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2021 qui prévoit un déficit du compte général de CHF 2'466'290.- ainsi qu'un déficit du compte global de CHF 2'666'045.- qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux, lesquels doivent être équilibrés.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 pour les personnes physiques et morales ;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰ ;
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne ;
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-).

Ouverture de la discussion :

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC s'exprimera sous le point 5 de l'ordre du jour."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Le PLR s'exprimera également sous le point 5 de l'ordre du jour."

5. Examen du projet de budget 2021 : approbation éventuelle

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 17 chapitres de la table des matières du rapport, chapitre par chapitre. En cas de question, vous pourrez intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Le chapitre 6 sera toutefois développé de manière détaillée fonction par fonction. Ensuite j'ouvrirai la discussion générale puis nous passerons au vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous pouvons donc nous pencher sur les chapitres du rapport."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Page 44, 3 Culture, sport et loisirs, Eglises (...), 3290.3636.01, Subventions accordées: autres groupements. Je me permets, au nom de la fraction ARC, de revenir sur la tâche 3290 qui concerne le soutien aux autres groupements culturels et plus précisément sur le refus de la Commission des finances et du Conseil municipal d'octroyer 5'000 francs supplémentaires sur le compte 3290.3636.01, demandés par le département et la Commission culturelle pour soutenir deux grands concerts prévus en mars et en septembre, à savoir le Concerto pour orgue de Haendel et les Symphonies de Haydn mis sur pied par Georges Zaugg et un concert organisé dans le cadre du prestigieux Festival du Jura qui en sera à sa 26^{ème} édition. Cela fait de nombreux mois que les diverses parties sont en tractation et que les demandes ont été adressées à la commune; ce refus pourrait mettre en péril leur maintien, compte tenu aussi du principe de subsidiarité qui conditionne les aides apportées par le CJB. Pour le dire de façon un peu plus directe : pas de soutien cantonal sans soutien plus ou moins équivalent de la commune. En cette période pour le moins compliquée liée au Covid, durant laquelle les milieux culturels souffrent particulièrement, mais aussi difficile pour nous qui vivons très mal ces annulations et reports en cascade, nous estimons qu'il serait vraiment malvenu de ne pas soutenir de tels événements, si nécessaires à notre équilibre. Notre groupement pense qu'il est de notre devoir, tant pratiquement que symboliquement, de marquer notre soutien à de tels projets et à une frange de professionnels

déjà très impactée par le cours des événements plutôt que de leur retirer nos subventions. Pour ne pas trop perturber le bon déroulement de cette séance et pour ne pas compliquer les choses, nous ne demandons pas ce soir à ce que cette ligne budgétaire soit modifiée, mais notre fraction suggère fortement aux membres du Conseil municipal de se montrer généreux et d'accorder dans le cadre de ses compétences financières un crédit extraordinaire de 2 fois 2'500 francs afin de soutenir ces deux événements d'importance pour notre Cité. D'avance nous lui sommes gré de bien vouloir se pencher sur la question et l'en remercions vivement."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Page 50, 4 Santé (...), 43 Promotion de la santé. J'aimerais un éclaircissement. Ceci regroupe quoi ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "C'est le résultat de tous les postes qui s'appellent : Promotion de la santé (Lutte contre les maladies, Service médical scolaire, Service dentaire scolaire,...). Tout ceci forme le chapitre 43 : Promotion de la santé."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci. Ce n'était pas tout à fait clair pour moi."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, maintenant je donne la parole si les fractions souhaitent s'exprimer de manière générale."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale radicale a pris connaissance avec attention du rapport concernant le budget 2020, euh, 2021, ainsi que du plan financier 2021 – 2024 remis par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Nous prenons acte que l'adoption par le peuple le 19 mai 2019 de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) provoque passablement d'inconnues pour l'élaboration du budget. Nous nous allions à la décision de la commission des finances et du conseil municipal de baser les impôts des personnes physiques sur les derniers chiffres connus, soit un montant de CHF 7'859'100.00. Pour la première fois en 2020, la quote-part de l'impôt fédéral direct complétera les recettes fiscales, ce montant n'étant pas encore connu il a été budgétisé à hauteur de CHF 450'000.00 mais peut être supérieur étant donné qu'il a été demandé que la répartition de CHF 22,2 millions réservés aux communes tiennent compte de la part de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital de chaque commune dans ses rentrées fiscales, soit 44.15% pour Saint-Imier. Les valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, prévus dès 2020, n'ont pas été prises en compte dans le plan financier en raison de la récente décision du Tribunal fédéral qui a admis que la disposition du droit cantonal contrevenait au principe de séparation des pouvoirs. Les prévisions 2020 seront connues prochainement. En outre nous prenons bonne note que le plan financier affiche des déficits prévisionnels atteignant plus de 1.5 million de francs en 2021 et plus de 2 millions à partir de 2021. Ceci étant dû aux effets déployés par l'introduction de la RFFA dans le canton de Berne ainsi que par le niveau élevé des investissements planifiés. Cependant, nous reconnaissons qu'une planification est à ce moment très difficile au vu de la méconnaissance des conséquences de l'utilisation des outils RFFA. Nous nous réjouissons que la fortune nette de la commune qui se monte à plus de CHF 12 millions au 31 décembre 2018 puisse être renforcée par un fonds qui nous permettra de traverser cette période d'instabilité et d'incertitude et que des mesures correctives puissent être mises en œuvre sans précipitation et avec réflexion sur les prestations et les investissements à réaliser. Nous sommes conscients qu'un fort besoin en investissements se fait continuellement ressentir au niveau du patrimoine communal, ce qui provoque indéniablement une augmentation de la dette communale. Nous nous plaignons à savoir que malgré la situation délicate et incertaine pour les raisons susmentionnées des améliorations des prestations offertes ont tout de même pu être intégrées dans le budget 2020. Nous sommes également de l'avis que la commission des finances initie sans délai un important travail afin de repenser intégralement le fonctionnement de la commune, avec pour objectif de retrouver un équilibre des finances communales en 2024 au plus tard. Il faudra en effet attendre le bouclage comptable de l'année 2022 qui sera disponible en juin 2023 pour disposer de chiffres confirmés tant sur les effets de la réforme fiscale que ceux de la crise sanitaire. Ceci pour autant évidemment que la fusion ne soit pas

validée par le corps électoral. La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance des différents aspects générant ce résultat et accepte à l'unanimité le budget 2020 qui prévoit, 2021 qui prévoit, un déficit de CHF 763'635.00 pour le compte général ainsi qu'un déficit de CHF 1'282'305.00 pour le compte global qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux qui doivent être équilibrés. Le plan financier 2021 – 2024 est également accepté à l'unanimité. Notre fraction remercie l'administration des finances pour le travail rigoureux effectué et d'avoir pu établir ce budget dans la situation actuelle."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme d'habitude à pareille époque, nous sommes appelés ce soir à nous prononcer sur le projet du budget 2021. Nous avons étudié avec attention chaque rubrique. Comme à son habitude, notre administrateur des finances Mario Castiglioni, que nous profitons de remercier ainsi que toute son équipe, a fait preuve une fois de plus d'une grande prudence et nous apprécions cette manière de fonctionner. La situation sanitaire actuelle ainsi que diverses décisions politiques, comme la révision de la loi sur l'imposition, font que les budgets ne sont pas écrits dans le marbre. La perspective d'une éventuelle fusion de nos communes a certainement joué un rôle en arrière-fond mais pas de manière décisive. A l'unanimité, la fraction socialiste approuve ce projet de budget 2021 et cela sera très intéressant lorsque nous aurons les comptes 2020 dans six mois. Encore un grand MERCI Mario et à toute son équipe, car nous imaginons l'investissement d'énergie qui est là derrière."

Mme Michèle Comte, ARC : "Nos experts nous ont présenté un budget très sombre. Il faut avouer que ce n'est pas facile de préparer un budget dans les conditions actuelles. Pour cette raison, nous remercions Mario et toutes les personnes qui ont accompli ce travail ardu. Ce ne devait très certainement pas être une partie de plaisir. Nous sommes au début de la deuxième vague de corona sans aucune idée de ce qui nous attend. Pourtant les dépenses et les investissements décidés dans un passé récent doivent néanmoins être réalisés. Comme noté dans la synthèse du rapport au budget, le délai est bien trop court pour trouver des solutions adéquates et à la fin de 2021 nous connaissons les impôts définitifs pour 2020, impôts impactés par la nouvelle loi sur l'impôt et par le Covid-19, ce qui sera sans doute la même chose à la fin de 2022 avec les impôts définitifs 2021, la deuxième phrase clé dans la synthèse. Nous ne savons donc pas si le budget pourra être tenu tel quel. En fin de compte, le canton décide de la manière dont la RFFA sera mise en œuvre et de la compensation qui sera versée aux communes. Dans ce contexte, il est important de comprendre qu'il y a besoin d'une position forte de notre commune et de la collaboration avec d'autres communautés pour imposer la vision. Notre maire, Patrick Tanner, a prouvé l'année dernière comment cela a fonctionné. En juin 2019, Patrick Tanner, en collaboration avec d'autres représentants de la communauté germanophone du canton, s'est présenté au canton dans le but de discuter de la perte financière causée par la RFFA. Saint-Imier est une petite voix dans le grand concert du canton. D'autres communautés, encore plus petites, peuvent avoir encore plus de mal à se faire entendre. Il est donc d'autant plus important pour nous d'unir nos forces à celles des autres communautés du Vallon afin d'être mieux entendus. La future commune d'Erguël aura un meilleur mélange de recettes entre les personnes physiques et les personnes morales. Les habitants de la future municipalité en bénéficieront dans leur ensemble. Donc, nous, les politiciens, façonnons l'avenir, mais il ne nous appartient pas, car nous l'empruntons à nos enfants. En ce sens, nous devons également être courageux pour l'avenir de nos enfants et continuer à penser en politique financière; la fusion est un pas important dans la bonne direction. Nous espérons avoir plus d'allant de courage pour le prochain budget et, pouvoir rapidement surmonter cette crise et revenir à un quotidien plus heureux. Je vous souhaite à tous courage et surtout une bonne santé."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Le parti sans parti a étudié ces objets avec attention, les approuve, et remercie son/ses auteur/s."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "La parole est-elle encore demandée ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble plus être le cas, nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent :

le budget 2021 présentant un déficit de CHF 2'466'290.- pour le compte général, ainsi qu'un déficit du compte global de CHF 2'666'045.-, se basant sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75;
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2^{0/00};
- Une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et de CHF 40.- pour la montagne;
- L'eau potable à CHF 1.80/m³ (hors TVA) + la taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et l'adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014;
- Les eaux usées à CHF 2.25/m³ (hors TVA) + les taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon le règlement du 16 mars 2006;
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- Une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.-/ max. CHF 450.-)

sont priés de se lever."

Au vote, le budget 2021 est accepté à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je tiens à remercier infiniment M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, ainsi que ses collègues. Mario, tu es libéré ! Je te souhaite une excellente soirée !"

...M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance. Il est 20 h 06...

6. Nomination de six membres au sein de la commission temporaire « Création d'un poste de travailleur social hors murs »

Rapport du Conseil municipal :

Conformément à la décision du Conseil de ville du 3 septembre dernier, il est proposé au Législatif de procéder à la nomination de six membres au sein de la commission temporaire « Création d'un poste de travailleur social hors murs », en application de l'article 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

L'Exécutif communal sera représenté par la vice-maire, Mme Paula Tanner, conseillère municipale en charge de l'Action sociale.

Le mandat de cette commission temporaire consistera notamment dans l'étude des conditions cadres devant permettre la création d'un poste de travailleur social hors murs, dans l'élaboration d'un descriptif de fonction ainsi que dans la définition d'un concept et d'une organisation permettant de maximiser son action sur le terrain.

Ouverture de la discussion :

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Le parti sans parti ne revendique pas de siège dans cette commission."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le PS, parti ayant présenté la motion, propose : ..."

Mme Marie Ruchonnet PS, Mme Mélanie Lambert, et Mme Régina Stöcklin."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "J'ai le plaisir de vous présenter deux membres pour la commission temporaire : M Loan Tultak, actuellement en formation au sein de la Haute école de travail social de Fribourg, et éducateur pour la Fondation la Pimpinière. Ainsi que Mme Michèle Comte, ARC."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction PLR est soucieuse de retrouver une certaine sérénité dans ses rues et recommande vivement à la commission de bien étudier la question au sujet du dicastère auquel le travailleur social hors murs sera rattaché. En effet, il est nécessaire que ce travailleur social soit lié à un seul dicastère afin d'éviter des triangulations, par exemple dans l'exécution de ses tâches ou dans la communication. Pour ce faire, la fraction PLR propose MM. Mathias Nikles, PLR, et Yann Doutaz, PLR."

Au vote, les candidats proposés sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

7. Motions et interpellations

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas reçu de motion ce soir."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il ne semble pas y avoir de réponse aux interpellations, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai connaissance d'une interpellation déposée au Conseil municipal en date du 19 octobre 2020. La réponse sera par conséquent donnée ce soir. Je donne la parole pour la lecture de l'interpellation."

M. Samuel da Silva, PLR : "Cette interpellation a été déposée le 19 octobre 2020, à 12 h 48. Interpellation intitulée : "Il est minuit moins 5 (dixit Simonetta Sommaruga); quelle heure est-il à Saint-Imier ? En terre horlogère, ne soyons pas en retard, et si possible, prenons de l'avance !" Hormis les situations spécifiques vécues récemment dans notre commune et dans la région, le Coronavirus SARS-CoV-2 et la maladie qu'il peut provoquer (la Covid-19) nous rappellent brusquement qu'une pandémie ne prend pas de vacances et qu'il faut faire preuve d'adaptabilité ! Tous les signaux passent au mieux à l'orange, le plus souvent au rouge. Le canton de Berne a enregistré un doublement, puis un triplement des cas ces dernières 72 heures et a pris de nouvelles mesures plus restrictives. Ce dimanche 18 octobre 2020, l'appel du Conseil fédéral est lucide : sans les efforts continus et soutenus de chacun, impossible d'échapper à des mesures plus coercitives, que personne ne souhaite. Il est plus que temps de faire preuve de rigueur et de responsabilité individuelle et collective, mais aussi d'anticipation et de cohérence. Avoir des plans de protection, c'est un minimum, les appliquer au plus près des exigences, c'est mieux ! Ainsi, le PLR s'interroge sur les éléments suivants : quelles mesures concrètes la commune a mis en place, ou envisage de mettre en place, pour répondre aux recommandations et à ce nouvel appel du Conseil fédéral, en termes de :

- Mesures de protection, en particulier le port du masque obligatoire dans les espaces clos. Quelles mesures ont été prises dans les bâtiments administratifs et au sein des écoles obligatoires ? Parmi les mesures en vigueur, sont-elles appliquées avec la rigueur que demande une telle situation sanitaire ? Respecte-t-on suffisamment les distances ? Se lave-t-on/désinfecte-t-on suffisamment les mains ? Porte-t-on un masque selon les recommandations de l'OFSP (qualité (voir Émission d'ABE du 13.10.2020) et modes d'utilisation) ?

Je suis de la génération qui a vu émerger le VIH et le SIDA, il a fallu adapter nos comportements face à une menace mortelle jusqu'à ce que les progrès de la science permettent une survie au SIDA. Personne, ou uniquement quelques "aventuriers" adeptes de la roulette russe, ne prendrait, aujourd'hui, le risque de se protéger avec du matériel inadapté, par exemple un préservatif en tissu... Il en va de même avec ce nouveau coronavirus qui, malgré sa virulence avérée, est encore à ce jour "peu meurtrier et sélectif s'agissant de ses victimes de prédilection" car il ne tue pas tous ceux qu'il contamine mais au moins, protégeons-nous et protégeons les autres !

- Réduction des rencontres au strict nécessaire. Réduira-t-on l'accès aux salles communales ou halles de gymnastique aux différentes sociétés, clubs, manifestations, etc. ? Un article paru dans "Le Temps" jeudi 15 octobre décrit l'importance des aérosols dans la propagation du coronavirus et donc de l'aération des espaces clos. Il serait pertinent d'appliquer le principe de précaution et de définir de nouvelles mesures car nécessité fait loi et personne ne pourra nous reprocher de ne pas avoir essayé de faire plus que le minimum.
- Encouragement au télétravail. A-t-on prévu de recourir à court terme à ce moyen pour limiter les rencontres au strict nécessaire ? Est-ce que les séances des commissions, du Conseil municipal et du Conseil de ville pourraient se dérouler avec ces modalités ?

Nos autorités et institutions ont traversé la première vague avec un certain "succès", elles ont pris des mesures pour soutenir au maximum la population, les commerces, les indépendants, et toutes les structures existantes. Ces efforts ont porté leurs fruits mais face à la deuxième vague, assumons la responsabilité que nous demande le Conseil fédéral, restons solidaires avec tous ceux qui vont devoir l'affronter, plus ou moins directement, et soyons cohérents en nous engageant à réduire autant que possible le nombre de cas et en facilitant le travail au système de soins de notre région et à tous ses acteurs. Adoptons un comportement exemplaire, qui nous donnera plus de chances de réduire les conséquences sur les plans sanitaire, économique, et sociétal. Concrètement, faisons le maximum pour ne pas être à nouveau confrontés à l'enseignement à distance, à la fermeture des restaurants, et aux conséquences d'une mise en quarantaine imposée par des mesures plus dures que le Conseil fédéral n'a, à ce jour, pas exclues !"

M. Patrick Tanner, maire : "L'interpellation de M. Samuel da Silva, PLR, a été déposée auprès du Conseil municipal ce lundi 19 octobre, soit avant la séance de l'Exécutif qui précède la séance de votre autorité. Une réponse immédiate doit ainsi être apportée ce soir, conformément à l'art. 4 al. 3 du Règlement du Conseil de ville. La Suisse compte ce jour 5'256 cas supplémentaires de coronavirus en 24 heures, alors que le canton de Berne en totalise 552 dont 108 hospitalisations. Au niveau du Jura bernois, de 213 cas confirmés en juin 2020, la région totalisait au 19 octobre dernier 667 cas depuis le début de la crise sanitaire, 49 hospitalisations et malheureusement 25 décès, soit deux de plus qu'au mois de juin. La situation est prise très au sérieux par l'Exécutif communal et tout est mis en œuvre pour limiter les atteintes provoquées par la COVID-19. Compte tenu de la hausse inquiétante du nombre de contaminations par le coronavirus et suite aux mesures décidées par le Conseil-exécutif du canton de Berne, la Municipalité a adapté immédiatement son dispositif afin d'être en conformité avec les nouvelles directives cantonales communiquées le 7 octobre dernier. En se fondant sur l'ordonnance sur le port du masque obligatoire visant à lutter contre l'épidémie de COVID-19, le canton de Berne a décidé qu'à partir du 12 octobre 2020 et jusqu'au 31 janvier 2021, dans un premier temps, le port du masque serait obligatoire dans les espaces clos destinés au public. Cette obligation s'applique notamment aux zones accessibles au public des administrations communales et à d'autres locaux publics relevant des communes, notamment la bibliothèque ou encore les infrastructures sportives. Les garderies ainsi que les espaces clos des écoles publiques et des écoles privées ne sont toutefois pas concernés par ces dispositions. Mon collègue Jean Luc Berberat, en charge des écoles, vous apportera les précisions nécessaires concernant les plans de protection en vigueur dans les établissements

scolaires obligatoires dans le prolongement de cette réponse. Dans les bureaux (lorsqu'aucun contact avec la clientèle n'est prévu), le personnel administratif n'est pas tenu de porter un masque pour autant que les règles générales de protection (maintien de la distance requise, lavage des mains, etc.) soient respectées. Le Conseil municipal a toutefois décidé que le masque doit être systématiquement porté au guichet même s'il existe un dispositif de sécurité suffisant, afin de montrer l'exemple. Il doit aussi l'être dans les secteurs "ouverts", c'est-à-dire là où nos administrés sont eux aussi tenus de porter le masque. Dans les salles de réunion n'appartenant pas aux espaces accessibles au public, il n'est pas nécessaire de porter un masque, pour autant que les mesures de distanciation sociale et d'hygiène puissent être respectées. Il va cependant de soi que quiconque souhaite porter le masque en séance ou à sa place de travail peut le faire. Il est en outre vivement encouragé à trouver des solutions concertées entre les participants à une réunion ou entre collègues de bureau en fonction des sensibilités de chacun. La situation est préoccupante et nécessite de la part des autorités, comme du personnel communal, une attention sans faille et une grande capacité d'adaptation. A l'heure actuelle, le Conseil municipal a toutefois estimé qu'il n'était pas nécessaire d'activer à nouveau l'Organe de conduite communal appuyé par l'équipe pandémie, comme cela a notamment été le cas durant la première vague. Il évaluera régulièrement la situation sanitaire locale et régionale afin d'adapter si nécessaire les différents dispositifs et mesures de manière proportionnée et adaptée. Face aux nombreuses dispositions fédérales et cantonales différentes et afin de permettre une bonne compréhension des mesures, il est essentiel en période de crise d'avoir un message le plus clair et surtout le plus uniforme possible à tous les niveaux de l'Etat, de la Confédération aux communes, en passant évidemment par l'échelon cantonal et le service du médecin cantonal. Le Conseil municipal veille ainsi à soutenir et appuyer les services compétents et souhaite surtout éviter de donner des indications contraires ou différentes de celles de l'autorité supérieure. Il en va de la cohérence et de la bonne compréhension des mesures par nos citoyennes et citoyens. Depuis le 13 mars dernier, les autorités, les collaborateurs de la Municipalité, les enseignantes et enseignants, le personnel des structures d'accueil et les sapeurs-pompiers n'ont pas relâché leurs efforts pour poursuivre leur mission et continuer ainsi à offrir les prestations de base à la population. De nombreuses mesures de protection sont appliquées au sein de l'administration depuis plusieurs mois et ces dernières évoluent de manière dynamique en fonction de la situation. Des plexiglas ont naturellement été installés aux guichets ainsi qu'entre les places de travail ne permettant pas de respecter les distances, des produits désinfectants sont disponibles aux entrées de l'administration ainsi que dans chaque salle de réunion, sans oublier le travail remarquable réalisé au quotidien par nos équipes en charge de l'entretien des bâtiments, il faut le relever. Le Conseil fédéral a adopté le 18 octobre 2020 plusieurs nouvelles mesures pour contrer dans tout le pays la forte hausse des contaminations par le coronavirus et il est fort probable que des mesures complémentaires soient prises mercredi prochain, selon les informations communiquées par le conseiller fédéral Berset. A partir de lundi 19 octobre, les rassemblements spontanés de plus de 15 personnes sont interdits dans l'espace public. Comme cela était déjà en vigueur dans le canton de Berne, le port du masque a été rendu obligatoire dans les espaces clos accessibles au public pour l'ensemble du pays. Cette obligation s'applique aussi dans les gares et dans les aéroports, ainsi qu'aux arrêts de bus et de tram. Le Conseil fédéral a arrêté également des règles pour les manifestations privées de plus de 15 personnes. En collaboration avec les cadres de l'administration communale, le Conseil municipal a arrêté dans sa séance du 20 octobre dernier plusieurs décisions en lien avec la gestion de la crise du coronavirus. Ces décisions concernent en particulier les directives internes à appliquer par les collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité en cas de symptômes ou de contamination d'un membre de la cellule familiale rapprochée. Le Conseil municipal a également réactivé et précisé les modalités de télétravail comme il l'avait déjà fait durant les mois de mars et avril. Il a en outre précisé les dispositions à mettre en œuvre afin de garantir l'exécution des tâches critiques de première nécessité. Jusqu'à nouvel avis, l'administration communale poursuit son activité habituelle selon les horaires normaux, afin que les prestations puissent être garanties aux guichets mais toujours en conformité avec le concept de protection naturellement. Les salles de séance continuent à être utilisées normalement avec désinfection systématique et aération généreuse du local avant et après la

séance. Les masques ne sont pas obligatoires en fonction du respect des distances. Lorsque ces dernières ne peuvent être respectées, il est alors obligatoire. Concernant le fonctionnement politique et afin de ne pas compromettre l'avancée des dossiers importants, les séances des différents organes municipaux sont maintenues jusqu'à nouvel avis. Il appartient ainsi à chaque commission municipale de déterminer sa manière de fonctionner, afin de pouvoir assurer son activité dans des conditions adaptées (séances en présentiel, décisions par voie électronique ou encore par visioconférence). Les séances du Conseil de ville sont également maintenues en accord avec la Présidente du Conseil de ville moyennant un plan de protection strict qui vous a été communiqué individuellement par courriel par le vice-chancelier et que vous connaissez. L'Exécutif communal a également prévu de maintenir la tenue de ses séances hebdomadaires en présentiel, mais il peut en tout temps envisager de passer en mode de vidéoconférence si la situation l'exige ou si un membre ou plusieurs membres de l'Exécutif devaient être placés en quarantaine au domicile. Le système est fonctionnel et à d'ores et déjà été utilisé à plusieurs reprises. Depuis le début de la crise, nous avons pu compter sur les efforts et la solidarité de chacun, politiques, collaboratrices et collaborateurs, citoyennes et citoyens, pour s'entraider, affronter et lutter contre cette terrible pandémie. Le Conseil municipal est persuadé que chacune et chacun saura prendre ses responsabilités et adopter un comportement adapté face à cette crise. Nous espérons naturellement le retour à une situation normalisée le plus rapidement possible, mais il faut être réaliste, les semaines à venir seront difficiles. Continuez surtout à bien prendre soin de vous et de vos proches ! Je passe maintenant la parole à mon collègue, M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "M. Samuel da Silva, PLR, en complément à la réponse de M. le maire, au nom de mon département, je peux vous donner les informations suivantes, qui m'ont été transmises par les directions d'école. Je ne vais pas ici vous décrire les plans de protection mis en place jusqu'ici. En tant que président de la Commission d'école secondaire, vous les connaissez déjà. Mais le cas échéant je les tiens à votre disposition. Si vous êtes d'accord, je vais me focaliser sur les questions spécifiques que vous avez posées dans votre interpellation, notamment au sujet de la problématique du port du masque. En la matière également, nos écoles doivent respecter les directives cantonales. Celles-ci viennent de changer et je vous livre ici les extraits les plus importants. A partir de ce jeudi, 22 octobre 2020, les mesures suivantes sont entrées en vigueur en plus des concepts de protection déjà existants :

- Aérer suffisamment et régulièrement avant, pendant et après chaque leçon.
- Obligation générale de porter un masque pour les adultes (aussi les enseignant(e)s) dans les bâtiments de l'école, sauf en classe.
- Les enseignant(e)s vulnérables ou préoccupé(e)s par l'infection peuvent également porter un masque en classe.

Le canton ajoute que comme les dépenses matérielles de l'école obligatoire doivent être financées par les communes, celles-ci sont également responsables du financement des masques de protection nécessaires. Pour avoir déjà eu cette discussion avec vous lors de notre dernière séance de commission d'école, je sais que vous vous souciez en particulier de la qualité des masques, notamment en tissu. Et les résultats guère brillants, voire carrément inquiétants, de l'enquête d'A bon entendeur que vous évoquez dans votre interpellation, ne peuvent que vous donner raison. Les masques mis à disposition par la commune des enseignants sont des masques chirurgicaux, en papier. Mais tout le monde est libre de porter des masques en tissu personnels soumis à aucun contrôle pour l'instant. Comptons sur la responsabilité personnelle des enseignants et sur leur bon sens pour choisir des masques adéquats. Cependant, afin de limiter le littering, l'équipe de direction de l'ESSI a pris l'option de commander et d'offrir un masque en tissu par élève et par adulte de l'école. Le modèle est confectionné dans la région. Ce masque a passé les deux premiers tests de la Task Force. Il

est en attente des résultats pour le troisième test. Selon le fournisseur, il devrait le passer aussi, mais la Task Force est lente pour tester et délivrer les certificats. Le coût total devrait se monter à 3'800 francs (12 francs 36 l'unité HT). Vous demandez aussi si les mesures en vigueur sont appliquées avec la rigueur que demande une telle situation sanitaire et si les distances sociales sont suffisamment respectées. A l'école obligatoire, nous ne sommes pas tenus de respecter les distances entre élèves. Le corps enseignant et la direction insistent toutefois auprès des enfants et des adolescents pour leur rappeler l'importance des gestes barrières. Ils font leur maximum, mais à l'école secondaire ils ont affaire à des adolescents. Dans les classes de l'école secondaire, il y a des bancs individuels espacés d'un peu plus d'un mètre les uns des autres. Tout a été fait au mieux en fonction de la place dans nos différentes classes. En ce qui concerne l'hygiène, chaque entrée/sortie est équipée de distributeur de gel hydroalcoolique. Chaque personne qui entre dans le bâtiment est priée de se désinfecter les mains (des enseignants sont désignés à tour de rôle pour surveiller aux principales heures d'entrée dans l'école). Du gel hydroalcoolique est à disposition dans chaque salle de classe ainsi que dans les WC. Les gestes de lavage ou désinfection des mains sont régulièrement revus avec les élèves. Vous terminez votre interpellation en exhortant tout le monde d'adopter un comportement exemplaire, afin de réduire les conséquences sur les plans sanitaire, économique et sociétal. Je ne puis que réaffirmer l'importance de ces gestes barrières et de la responsabilité individuelle pour que cette deuxième vague ne soit pas un tsunami. Eviterait-on ainsi l'enseignement à distance ? Tout le monde le souhaite, mais à ce stade, et contrairement à ce fameux vendredi 13 mars, nos enseignants et les directions ont l'expérience de la première vague, sont prêts à toute éventualité et tout est d'ores et déjà mis en place en cas de fermeture des écoles. Les élèves sont formés progressivement aux outils envisagés en cas de confinement. En terre horlogère, dans nos écoles, si nous ne sommes peut-être pas en avance, nous ne sommes tout au moins pas en retard."

M. Samuel da Silva, PLR : "Je remercie M. le maire pour la réponse détaillée. Le PLR est ravi de savoir que la commune saura réagir en temps voulu si cela devait être le cas. Merci également à M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture. Je suis déjà intervenu en commission, au niveau des masques. Depuis, la situation s'est lourdement dégradée. Je remarque que notre interpellation est arrivée à point nommé. Les points soulevés ont trouvé réponse : aérer, porter un masque. Maintenant, au niveau du choix du masque, on attendra forcément pour voir la qualité de ces masques. La question qu'on peut se poser : quel niveau de protection ? Il faut mettre toutes les chances de notre côté."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai reçu également une interpellation de la fraction ARC, je donne la parole."

Patrick Domon, ARC : "Interpellation : Des moloks pour la commune ? Récemment, un bilan positif quant à la fréquentation des touristes dans notre région était publié dans la presse, ce qui est fort réjouissant ! Parmi les destinations prisées de notre commune, on trouve sans surprise l'attrait indéniable de nos endroits les plus en altitude, que ce soit du côté du Mont - Soleil ou des Pontins. Or, il s'avère que sur ces emplacements, la gestion de la collecte des ordures ménagères n'offre pas toujours une belle image de notre commune. En effet, les contenants permettant le dépôt des sacs officiels sont vétustes, du moins du côté du Mont-Soleil, et qui plus est régulièrement saturés, ce dont certains résidents concernés se plaignent. Ne serait-il pas opportun d'envisager leur renouvellement ? Pourrait-on imaginer remplacer les cahutes actuelles par des moloks ? Nous pensons aux moloks en particulier, car il avait été précisé lors de l'achat du dernier camion poubelle que le modèle choisi permettait son équipement pour ce système. Le rapport du Département urbanisme et mobilité relatif à cette acquisition et daté du 14 novembre 2017 mentionnait même que, je cite : "Le cahier des charges pour le lot 2 présentait en outre la particularité de prévoir, en option, l'installation d'une grue en vue du ramassage éventuel de containers enterrés type molok. Une réflexion est en cours pour l'installation de moloks à Mont-Soleil et aux Pontins notamment". Par ailleurs, il est bien de relever que le financement spécial "Gestion des déchets" présente un solde de près de CHF 900'000.- dans les comptes au 31.12.2019. Ceci

laisse supposer de bonnes conditions pour envisager une action concrète. Nous remercions le Conseil municipal de nous informer de l'état des réflexions en cours à ce sujet tout en tenant compte de l'éclairage que nous présentons ici."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Lors de l'acquisition du nouveau camion poubelle, une étude comparative avait été demandée à un expert qualifié, afin de déterminer les éléments fondamentaux dont devait disposer le nouveau véhicule. Cette étude évaluait notamment les différents types de motorisation et les principales caractéristiques de l'agrégat benne à ordures et concluait par des recommandations en vue de l'achat. Le choix stratégique a été pris de présenter deux cahiers des charges, le premier pour l'achat d'un camion (lot 1 châssis + cabine) et le second pour l'agrégat (lot 2 benne à ordures). Le cahier des charges pour le lot 2 présentait en outre la particularité de prévoir, en option, l'installation d'une grue en vue du ramassage éventuel de containers enterrés type molok. La situation du ramassage des ordures sur les montagnes ne suscite pas de gros problèmes de capacités d'absorption, car les points de récolte ont été adaptés en fonction notamment de l'évolution démographique (Les Savagnières, Mont-Soleil), hormis à de rares occasions comme les fêtes de fin d'année où les points de récoltes sont saturés (mais c'est également le cas au village). Equiper le nouveau camion poubelle d'une grue constituait une plus-value de CHF 35'000.- à CHF 40'000.- et CHF 10'000.- environ par molok, c'est pourquoi l'option n'a pas été retenue à l'époque. Afin de ne pas abandonner l'idée de doter éventuellement les montagnes de containers enterrés et pouvoir offrir des prestations à des tiers, un rapport portant sur l'acquisition d'un système de grue polyvalent pourrait être joint au rapport à venir lors du remplacement du camion multilift. Ce système servirait à la fois à la vidange des containers enterrés pour nos propres besoins, le cas échéant, et pour proposer des prestations pour tiers (autres communes intéressées à une collaboration en matière de ramassage de déchets, collaboration avec les Services techniques pour la manutention de matériel lourd ou encombrant (fonte de voirie, tuyaux, etc.)). En conclusion, la question des moloks n'est plus immédiatement à l'ordre du jour."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci. Je suis satisfait, mais je ne partage pas forcément cet avis. Je sais que des choses ont été faites, et bien faites, mais le résultat n'est pas optimal. On pourrait améliorer l'image visuelle. Gardons en tête ces développements futurs, et merci d'y porter attention."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Oui."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas d'autre interpellation, nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour."

8. Petites questions

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je donne la parole pour les réponses aux petites questions."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "Je vais donner une réponse finale à la petite question posée le 18 juin 2020 concernant l'action solidaire bons CIDE. Nous avons distribué, dans la semaine du 28 septembre 2020, 5'180 bons CIDE aux habitants de Saint-Imier. Des bons de CHF 15.-. Cela a représenté quelque CHF 80'000.-. Nous avons reçu des remerciements par téléphones, courriels, cartes, Aussi certains mécontentements. Je profite de remercier l'administration pour son travail. Nous avons rencontré hier soir une délégation du CIDE lors de la séance de la Commission économie et tourisme. De leur côté, les retours sont assez positifs. Ils auront un bilan sur la démarche au moins de janvier 2021."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Merci pour ce complément. Je suis très satisfaite que ces bons aient pu être distribués."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux petites questions, nous allons passer aux nouvelles petites questions. J'en ai reçu deux. Je donne la parole."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Petite question intitulée : Task Force communale COVID. Lors d'une séance de la Commission de la santé cet été, nous avons appris l'existence de ce groupe, mais de manière fort succincte. Dans cette information, nous avons appris que le groupe était en stand-by et cela m'a fait réagir très énergiquement, car la courte "pseudo trêve" de cet été était justement le bon moment pour profiter d'accomplir un intense travail de préparation en vue de la très probable deuxième vague que les épidémiologistes nous prédisaient. Par la voix de la conseillère municipale Mme Paula Tanner, la commission a fait la proposition d'intégrer ce groupe, mais cela n'a semble-t-il pas eu l'assentiment du Conseil municipal. La petite question est simple : notre fraction désire savoir qui fait partie de cette Task Force, quels en sont les buts et les méthodes de travail, et quels sont les axes définis pour cette deuxième vague COVID qui est maintenant bien réelle et qui s'annonce certainement plus virulente que celle du premier semestre de cette année."

M. Patrick Tanner, maire : "A aucun moment le Conseil municipal ne s'est reposé sur ses lauriers par rapport à la situation sanitaire. Ce qu'il faut voir, c'est les moyens que nous avons à notre disposition. Le Conseil municipal se réunit toutes les semaines. Ce rythme de croisière est adopté pour gérer les affaires courantes. Lorsque la situation devient telle que les décisions doivent être prises au jour le jour, l'outil que nous avons est l'Organe de conduite communal. C'est un arrêté municipal, et il est composé d'une délégation du Conseil municipal. Cet organe est composé de quatre personnes. Pour le domaine de la sécurité : le conseiller municipal M. Marcel Gilomen. Pour les finances : l'administrateur des finances, M. Mario Castiglioni. Pour l'ensemble de l'administration : le chancelier municipal, M. Beat Grossenbacher. Et puis, de moi, le maire. Et en l'absence du maire, la vice-maire, Mme Paula Tanner. Cet organe, lorsqu'il doit agir en urgence, peut engager, sans consultation des commissions ou du Conseil municipal, une somme allant jusqu'à CHF 100'000.-. Pendant la première vague de cette crise sanitaire, nous avons dû organiser beaucoup de choses, et il a fallu compter sur l'aide des cadres pour que les informations puissent circuler dans les différents services, c'est la raison pour laquelle l'équipe de pandémie a été constituée, car seul l'organe de conduite communal n'était pas suffisant pour que les informations puissent atteindre tous les secteurs. Nous avons complété cette équipe par la présence du commandant des Sapeurs-pompiers d'Erguël, ainsi que du conseiller municipal, M. Jean Luc Berberat, pour les intérêts des écoles. La question s'est posée de savoir s'il fallait y inclure plus de membres du Conseil municipal ou d'autres autorités. Il a été décidé que non. Egalement pour la simple raison qu'il y aurait eu trop de monde lors des séances, et que les mesures dictées par la Confédération et le canton n'auraient pas pu être respectées. Il est clair que lorsque vous avez la Confédération, un vendredi soir, qui vous annonce la fermeture de l'ensemble des écoles le lundi matin, vous voyez la vitesse à laquelle les décisions doivent être prises. Il a fallu appliquer les mesures émises. Dès que les choses ont été mises en place, le Conseil municipal a repris aussitôt le contrôle, car le rythme des séances du Conseil municipal le permet. S'il est nécessaire, nous réactiverons cette/ces organisation/s. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci. C'est un peu plus clair. Ouais ! C'est une manière. C'est une manière de faire. Je ne suis pas persuadé que ce soit la plus efficace. Nous arrivons dans la deuxième vague. On est dedans. On ne va pas bien. Je reviens du front. J'y suis encore jusqu'à demain soir en tant que médecin. J'y suis 24/24 dans le COVID. Je ne vois pas trop où l'on va avec cet organe. Ce que le canton fait, oui. Mais c'est au niveau communal qu'il faut aussi voir ce qui peut être réalisé pour aider nos citoyens. Il y a des tas de choses qui peuvent être envisagées. Par exemple, la vaccination de la grippe pour le personnel communal. Un accès à la vaccination de la grippe de nos compatriotes. Le gros problème que l'on va avoir

avec les virus de l'hiver, c'est que les signes sont les mêmes. Le COVID et les virus de types grippaux se ressemblent. Nous n'avons pas la faculté de "frotter" tout le monde. De faire des frottis à tout le monde. Nous allons vers des problèmes logistiques importants. Je suis en plein dedans. Je m'occupe de tout le Vallon actuellement. La peur monte. La peur monte chez les gens. Est-ce qu'ils ont raison d'avoir peur ? Oui. Il ne faut pas croire que je fais mon travail sans avoir peur. Je suis tous les jours soumis à ceci. Ce n'est pas évident à vivre. Je sens que cette deuxième vague va amener des réactions de peur. Une psychose pour certains. Quel sera le soutien psychologique qu'une commune va avoir à apporter ? Je ne vois pas comment le groupe que vous avez créé va répondre à ceci. On n'est pas dans la même guerre. Ce n'est pas la bonne armée pour la bonne guerre. Je pense que c'est quelque chose qui devrait être ouvert. J'engagerais volontiers ceux qui s'intéressent à ces problèmes et qui ont des compétences dans le domaine. On parle beaucoup de l'économie et de beaucoup de choses. Il ne faudrait pas oublier que la décompensation psychique de la population est en route. Je ne sais pas comment vous allez réagir à ceci. Je ne vois pas ce groupe apporter une solution. Si je devais noter, je vous mettrais un 4. J'aurais préféré mettre un peu plus."

M. Patrick Tanner, maire : "Je comprends les propos. Le but de cet organe n'est pas d'émettre des recommandations à l'égard de la population. Ce n'est d'ailleurs pas là-dessus que nous nous sommes penchés. Contrairement aux organes cantonaux, les administrations communales n'ont pas de prérogatives en matière de santé publique. Il serait même dangereux, en quelque sorte, que l'on s'immisce dans le domaine médical. Ce n'est pas notre rôle. C'est une première pour nous. Le Conseil municipal est très ouvert aux initiatives qui lui sont présentées. Nous devons toutefois les analyser pour qu'elles n'empiètent pas sur d'autres partenaires."

M. Michel Ruchonnet, PS: "Pour moi aussi en tant que médecin c'est une première. Entièrement d'accord sur certains éléments. Nous ne demandons pas d'édicter des nouvelles directives. Nous allons suivre les directives fédérales et cantonales comme des bons petits soldats. Mais, au niveau communal, il y a des particularités, et c'est là qu'il faut intervenir. On doit soutenir notre population. Comme on voit les choses arriver, on va être débordés par les réactions des gens. J'attends de ma commune un soutien. Il y a plein de manières de soutenir. On doit tirer à la même corde. On est dans le même bateau. Il y a des gens qui ont de bonnes compétences, de la volonté pour aider, il faut les utiliser. La structure que vous présentez ne m'inspire pas du tout. Merci tout de même, mais je pense que l'on se trompe de guerre."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je fais partie de l'Organe de conduite communal, et je tenais juste à préciser que je suis vraiment, vraiment content que l'on n'ait pas le pouvoir d'obliger les gens à se faire vacciner. Je pense qu'il faut à un moment donné rester sur l'intelligence collective. Les gens doivent encore pouvoir avoir le droit de faire ce qu'ils veulent, et s'occuper de leurs affaires. Je suis carreur. Vous, vous êtes médecin. Vous êtes mieux placé que moi dans ce domaine. Comment un carreur pourrait-il aller dire à quelqu'un de se faire vacciner ? Comment je pourrais obliger quelqu'un ? Le bon sens doit prévaloir à un moment donné."

M. Michel Ruchonnet, PS : "A aucun moment j'ai parlé "d'obligation". J'ai parlé d'offrir des choses. Offrir des vaccinations de la grippe au personnel communal, par exemple. C'est une manière de faire. Offrir un soutien. Ce n'est pas "d'obliger". Ce n'est pas du tout cela. Qu'est-ce que je peux faire pour ma population quand je suis maire ? Qu'est-ce que je peux faire pour ma population qui est en train de souffrir à différents niveaux ? C'est ceci. Ce n'est pas une histoire "d'obligation". Il faut ouvrir le champ de vision."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je ne veux pas rallonger la discussion. J'aimerais juste préciser concernant la vaccination de la grippe, M. Michel Ruchonnet, PS, y a fait allusion. Le Conseil municipal a discuté de cet objet, et une proposition a été faite à ce sujet pour soutenir les employés communaux en offrant la vaccination contre

la grippe à ceux qui le désiraient. A ceux qui peuvent se faire vacciner. La proposition a été acceptée. Nous allons demander des offres pour chiffrer le coût de la vaccination de la grippe."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Je souhaite juste réagir à titre personnel. Il est un peu sous-entendu que la commune n'est pas intervenue dans un soutien psychologique au citoyen. Ceci touche mon domaine, et comme je suis également employée communale, j'aimerais préciser un élément. Dans le cadre de mon chômage technique puisque les écoles étaient vides, et aussi pour l'infirmière scolaire, nous avons été mandatées par le Service de l'action sociale pour mettre à contribution nos heures, et appeler les personnes de plus de 65 ans, afin de savoir comment elles allaient, leurs soucis, leurs besoins. Cela a été une manière d'être présents. Certes, ce n'était pas toute la population, mais uniquement cette catégorie-là. La commune s'est souciée, et je suis persuadée que si un cas similaire à ce que nous avons vécu devait se reproduire la commune réagirait à nouveau."

Mme Marie Ruchonnet, PS: "Petite question intitulée : Social Lab. Ce soir, nous avons nommé la commission temporaire qui va fixer le cadre et la mission du futur travailleur social hors murs. Le Conseil municipal a réagi cet été en créant un Social Lab dont nous ne savons que le nom. Dans un but de transparence vis-à-vis de notre Conseil ainsi que de la population, nous désirons avoir ce soir une présentation de ce groupe avec notamment qui en fait partie, les buts et les objectifs de ce groupe, les méthodes de travail. Cette petite question n'est pas motivée par une quelconque suspicion, mais nous avons un problème de communication entre l'Exécutif et le Législatif et c'est l'occasion ce soir d'y remédier. En décrivant la composition de ce Social Lab, nous attendons également un court commentaire sur pourquoi et à quel titre chaque membre a été nommé. Tout comme en ce qui concerne la Task Force COVID que nous posons ce soir, seul un souci constructif nous motive. Nous sommes des politiciens bien qu'avant tout des citoyens, mais certains sujets appellent à une cohésion citoyenne et il est temps maintenant de tous tirer à la même corde."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Les incivilités dans notre Cité font, depuis quelques temps, les choux gras des réseaux sociaux et l'objet de reportages dans les médias régionaux. Des propositions censées contribuer à améliorer la situation ont été élaborées. Nous citerons ici notamment l'installation de caméras de surveillance dans des endroits sensibles, qui ont été balayée par votre Conseil. D'autres mesures, plus simples et qui ne nécessitaient pas l'aval de votre Conseil, ont en revanche été élaborées par le Département urbanisme et mobilité ainsi que le Département bâtiments et infrastructures sportives pour renforcer la sécurité suite aux nombreuses plaintes de riverains, tels que mise à ban de lieux problématiques, suppression de la haie au jardin public, fermeture latérale de la rampe de skate, règlement d'utilisation des places de jeu, etc. Contraintes de respecter les prérogatives cantonales dans le domaine de la prévention et de la répression, mais loin de se laisser dépasser par la situation, les autorités municipales, sous l'impulsion du Département urbanisme et mobilité, ont décidé de poser un diagnostic de la situation et de dessiner une stratégie itérative d'intervention pour répondre aux attentes de leurs concitoyens rendant à Saint-Imier un climat serein de cohabitation et en (re)créant du lien. Les premiers entretiens exploratoires n'ont débuté qu'à la rentrée d'août 2020 à cause de la situation sanitaire connue de tous. Le premier atelier, quant à lui, a eu lieu courant septembre en présence de nos mandataires et d'une vingtaine de représentants de la société civile. Les autorités ont toutefois été contraintes de réagir rapidement après les incidents qui ont émaillé l'été 2020; sans attendre le début du Social Lab, elles ont mis en œuvre les principales propositions précitées des départements urbanisme et mobilité ainsi que bâtiments et infrastructures sportives. A l'initiative du Département administration générale et police, elles ont engagé un "grand frère" pour faire le lien entre la Municipalité et les quelques-uns de nos concitoyens sources occasionnelles de problèmes. Elles ont aussi proclamé un couvre-feu dans certains lieux publics. Le Conseil municipal rencontrera d'ailleurs tout prochainement une délégation de jeunes citoyens pour ouvrir les discussions avec eux, écouter leurs propositions et leurs demandes. Les attentes suscitées par cette rencontre sont grandes et pourront amener une contribution certaine au Social Lab. Le Social Lab se veut inclusif, afin de ne laisser personne

de côté; tout le monde doit avoir une place dans la communauté et il convient parfois de provoquer quelques ajustements. En complément des mesures de restriction édictées en urgence, le Social Lab souhaite aborder les questions liées aux incivilités sous un angle positif en proposant de nouvelles possibilités plutôt qu'en restreignant certaines libertés. C'est ce sentiment qui a dominé à l'issue de la première séance du Social Lab, où un large consensus a prévalu autour de la notion d'incivilité (ce qui dérange l'autre, au-delà du caractère légal ou illégal de l'action elle-même). Les participants ont affirmé qu'il y a, à Saint-Imier, une large palette d'incivilités, du mégot jeté par terre, en passant par la voiture garée sur le trottoir juste deux minutes, au tapage nocturne issu de la réunion d'un groupe de personnes. C'est d'ailleurs sur le bruit et le littering que se sont concentrés les débats en disant qu'il est primordial de recréer du lien avec ces groupes d'individus et d'engager la discussion au-delà de tout préjugé. La prochaine séance du Social Lab aura lieu courant novembre et s'appuiera notamment sur les conclusions de la séance du Conseil municipal et de la délégation des jeunes citoyens qu'il va rencontrer. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancée du Social Lab. En ce qui concerne les personnes qui participent, je ne pense pas avoir le droit de vous les citer ici. Je ne sais pas. Peut-être que j'ai le droit de donner les noms, mais honnêtement je ne sais pas. Je répondrai peut-être ultérieurement s'il est possible de donner les noms."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non, mais c'est dingue comme histoire ! Vous avez créé une structure. Nous, on est le Législatif, et on n'a pas le droit de savoir qui figure dedans. On ne demande pas des procès-verbaux, on aimerait juste savoir. On nous fait une superbe introduction, une publicité incroyable. Maintenant on est au clair, mais maintenant il faudrait surtout c'est répondre à nos interrogations."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Vous voulez les noms ou les fonctions ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mais, le tout ! Qui est dedans, qui fait quoi. On va où ? On a juste besoin de savoir ceci. On a nommé ce soir une commission qui va devoir travailler avec ce Social Lab. On ne sait pas qui est dedans et qui fait quoi. C'est assez dingue comme histoire ! On ne va pas se faire des cachoteries. On peut demander à la presse de sortir pour ne pas qu'ils entendent les noms, si ceci vous gêne. C'est une histoire de dingues ! Je ne comprends plus. Je ne comprends pas dans quelle commune je suis là ! Je ne comprends pas !"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, est-ce que vous souhaitez encore la parole ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais voir ce que je peux faire pour vous apporter les noms. Pour les fonctions, il n'y a pas de problème, mais pour les noms, je ne suis pas juriste, je ne sais pas s'ils peuvent être divulgués sous cette forme. Vous êtes médecin, si quelqu'un vient faire "un don de sperme" chez, vous n'allez pas donner son nom non plus."

...rires...

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Donc, voilà."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ce n'est pas vraiment la même chose."

M. Patrick Tanner, maire : "Je pense que nous pouvons vous communiquer les fonctions. Pour les noms, nous allons en discuter au Conseil municipal, et nous vous transmettrons une réponse lors du prochain Conseil de ville."

M. Loïc Springenfeld, PS : "Petite question intitulée : Des masques seront-ils distribués gracieusement à la population ? Le canton de Berne, par l'organe de conduite en cas de

catastrophe, a proposé 10 masques gratuits par habitant aux communes qui en faisaient la demande. Notre commune s'est-elle intéressée à cette proposition ? Le cas échéant, quand est-il prévu de distribuer ces masques aux citoyennes et aux citoyens et par quel biais ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement il a été proposé l'équivalent de 10 masques par habitant, ce qui représente environ 50'000 masques qui ont été sollicités. Il n'y a aucune obligation de les distribuer à la population. Ces masques sont actuellement au sein de l'administration communale et le Conseil municipal a décidé de ne pas les distribuer. Il faut savoir que ces masques sont conditionnés dans des boîtes de 50 pièces et qu'il faut les manipuler et les emballer de manière conforme avant de pouvoir les distribuer. En sachant qu'il n'y a plus de pénurie de masques actuellement, le Conseil municipal a pris la décision de ne pas les distribuer sous cette forme. Le Conseil municipal a regardé s'il y avait des familles défavorisées. Nous avons remis à l'association Table couvre-toi 3'000 masques pour le soutien aux personnes les plus démunies. Nous avons regardé avec le Département de l'action sociale s'il fallait faire quelque chose pour soutenir les personnes à l'aide sociale. Ceci n'a pas été nécessaire puisque le canton a pris en compte ceci dans l'aide sociale. Donc, les masques ont été conservés pour les besoins de l'administration, pour les écoles entre-autres. Si un citoyen dépose une demande justifiée, nous traiterons le cas de manière individuelle."

M. Loïc Springenfeld, PS : "Merci pour votre réponse."

M. Patrick Domon, ARC : "Petite question intitulée : Ligne de bus, bilan intermédiaire. Lors de notre Conseil du 14 juin 2018, nous avons voté un crédit cadre pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier. Lors de sa prise de position, notre fraction avait demandé la présentation d'un bilan intermédiaire, je cite : "Il serait toutefois intéressant à nos yeux, dans le cas où le crédit était accepté et que l'offre de transports publics devenait réalité dès décembre 2018, qu'une étude soit réalisée après une année de pratique, soit dès décembre 2019. Les résultats devraient ainsi permettre aux membres du Conseil de ville de statuer sur la suite à donner à ce service lors de sa séance du mois de juin 2020, pour la fin de l'année." Nous aimerions savoir si cette étude a bien été réalisée et dans quel calendrier il sera possible d'en prendre connaissance."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous avons demandé les chiffres aux CJ. Il faut aussi tenir compte de la fermeture du ceff SANTÉ-SOCIAL, la crise liée au COVID. Dès que nous serons en possession des éléments, nous vous transmettrons une réponse."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci. Nous nous réjouissons de voir les chiffres. Ceci permettra d'avoir un coup d'avance, et d'anticiper notre position et nos décisions."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "Il semble que la question sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les personnes des Travaux publics ait déjà été traitée par le passé. Cependant, la fraction ARC aimerait savoir où en est la Municipalité au niveau de l'utilisation des stocks de produits considérés comme nocifs pour l'environnement, comme par exemple le "Roundup". Si les stocks sont terminés, les produits utilisés sont-ils tous licites ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Pour rappel, l'utilisation des herbicides est interdite depuis 1986 sur les routes, les chemins et les places publics. Cette interdiction a été étendue au domaine privé en 2001, car chaque utilisation présente un risque pour l'environnement. Les herbicides peuvent être à l'origine de dégâts pour l'environnement et source de pollution potentielle pour les cours d'eau et les lacs lorsqu'ils sont utilisés pour désherber les routes d'accès, les chemins, les places de parking. Qu'ils soient recouverts de goudron, de dalles, de pavés ou de gravier, ces produits coulent directement dans les canalisations puis dans les cours d'eau et les lacs. En présence d'une couche d'humus suffisante, cette interdiction tombe, car les herbicides sont dégradés en bonne partie dans le sol avant d'atteindre la nappe phréatique. La Municipalité de Saint-Imier s'astreint à respecter

cette interdiction mais a toujours recours aux herbicides en vente libre dans le commerce pour l'entretien de divers espaces verts à Saint-Imier (cimetière, terrains de sport, piscine, etc.). Malgré les progrès certains faits dans ce domaine, les produits et les méthodes de substitution peinent à donner des résultats satisfaisants pour un travail équivalent. Les herbicides sont toutefois utilisés avec discernement et appliqués de façon différenciée en fonction des endroits et du niveau d'entretien souhaité. Ne pas avoir recours aux herbicides est possible mais nécessite soit de passer plus de temps au désherbage (arrachage des mauvaises herbes, y compris racines, brûleur à gaz, eau brûlante, air comprimé, balai à adventices, etc.) au détriment d'autres tâches aussi importantes, ou alors de tolérer un entretien plus extensif avec çà et là quelques mauvaises herbes. Il s'agit là d'un véritable choix de société en faveur de l'environnement et de la santé de chacun. Quoi qu'il en soit, la conversion à une pratique plus respectueuse de l'environnement demande du temps, nécessite de la formation et de la communication."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "Je vous remercie. C'est une réponse qui ne me satisfait pas malheureusement, car je trouve tout de même dommage que ces produits soient utilisés à l'heure actuelle."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous passons aux Divers et imprévu."

9. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas de Divers et imprévu."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Denis Gerber, PLR : "C'est un rapport de minorité refusé que je vais contester ce soir. Le PLR souhaite revenir sur le message qui sera adressé au Corps électoral et établi par le bureau de notre Conseil au sujet de la fusion. Notre parti est quelque peu étonné par la décision du bureau de refuser au PLR un rapport de minorité, comme cela s'est toujours fait par le passé (pour rappel, la dernière demande émanait d'ARC au sujet du 30/50 km/h). Certes, la demande n'a pas été faite comme à l'accoutumée lors de la séance, mais il n'est fait mention dans aucun règlement qu'il faut observer une telle règle. Cela dit, en bons démocrates, nous prenons acte de cette décision et nous ne ferons pas recours auprès de la Préfecture. Nous constatons simplement que pour diverses raisons, le PLR a été empêché de pouvoir exprimer son avis (qui représente tout de même 10 voix sur 28 exprimées lors du Conseil de ville du 03.09.2020) dans un message au Corps électoral, message qui se doit d'être clair et surtout objectif, conformément au droit bernois. Peut-être que les arguments soulevés par notre parti lors du dernier Conseil étaient de nature à susciter la réflexion et à amener à se poser les bonnes questions au sujet du bien-fondé du projet de fusion... . Nous n'attendons pas de réponse à ceci, nous souhaitons que les citoyennes et les citoyens soient au courant de la décision prise par le bureau du Conseil de ville et des conséquences de celle-ci. A bon entendeur."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je me permets en tant que présidente du Conseil de ville, et du bureau du Conseil de ville, de vous rappeler que M. Samuel da Silva, PLR, et M. Vincent Brahier, PLR, ont participé à la séance du bureau du Conseil de ville, séance mise urgemment sur pied vu la réponse très tardive de votre demande. L'affaire dont vous parlez concerne le bureau du Conseil de ville. Vous avez été consulté, vos membres PLR ont été consultés. Ils ont accepté de voter. Le procès-verbal de la séance du bureau du Conseil de ville en atteste. Ce n'est pas aux membres du Conseil de ville de traiter cet objet. Je vous remercie de votre compréhension."

M. Denis Gerber, PLR : "Pardon ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "C'est le bureau du Conseil de ville qui a pris cette décision."

M. Denis Gerber, PLR : "Oui. Mais, on peut encore s'exprimer ou bien ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Vous pouvez vous exprimer, mais vos membres étaient présents lors de la séance du bureau du Conseil de ville."

M. Denis Gerber, PLR : "C'est en ordre. Je prends acte. Le PLR doit se taire."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je vous rappelle M. Denis Gerber, PLR, que vos membres étaient présents à la séance du bureau du Conseil de ville, et qu'ils ont accepté que nous votions."

M. Denis Gerber, PLR : "Oui, oui. Est-ce qu'on passe en revue tout l'échange ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Il y aura une réponse."

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'aimerais finir sur une histoire de "cave". Les caves c'est pour garder les noisettes. La Municipalité de Saint-Imier va y entreposer des masques. 50'000 masques. J'espère que vous allez faire attention, car l'armée à fait la même chose, et on a remarqué qu'il y a des champignons dans les masques. Il y a des conditions de stockage. Je ne sais pas si vous connaissez les caves du Vatican, c'est vraiment super. Je vois bien le pape François mettre plein de masques dans ses caves. Il reçoit plein de masques, et les entrepose là pour ses curés. Donc, on va avoir 50'000 masques dans une cave. Moi, je ressors d'ici aujourd'hui, je me dis : "la prochaine image du bêtisier...". Je vais avoir la séance du CJB. J'espère que l'on ne va pas me sortir des choses comme j'ai entendu ce soir, parce que là, je retourne sur la "planète Tatooine". Ici sur terre, je ne comprends plus rien. Je vous souhaite bien du plaisir avec votre cave. Je ressors d'ici, je ne comprends pas cette solution. Terminé. C'était une remarque "cave"."

M. Patrick Tanner, maire : "Je suis obligé de démentir les dires de M. Michel Ruchonnet, PS. Les masques ne sont pas entreposés dans une cave, ni exposés à des champignons. Ils sont gardés dans des conditions correctes et décentes."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Dans votre bureau ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Non, pas dans mon bureau. Nous ne sommes pas en train de faire des économies de masques. Ils sont mis actuellement à disposition des écoles, des élèves qui fréquentent les Halles de gymnastique, du personnel. Les masques sont utilisés. Nous ne capitalisons pas une fortune de masques au sein de l'administration."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Quelqu'un veut encore la parole ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Non."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien. Merci. Je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 17.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :